

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
Association québécoise des retraité(e)s
des secteurs public et parapublic

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Association québécoise des retraité(e)s des secteurs public et parapublic (la "corporation"), qui comprennent le bilan au 31 mars 2025 et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date ainsi que les notes et annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Association québécoise des retraité(e)s des secteurs public et parapublic au 31 mars 2025 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la corporation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la corporation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la corporation ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la corporation.

Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la corporation ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la corporation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la corporation à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Blaise Julien Patris**

Québec, le 28 mai 2025

* CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A121223

RÉSULTATS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS

2025

2024

	Fonds d'explo- tation	Fonds d'aide en défense des droits	Fonds de développe- ment	Fonds d'immobi- lisations	Total	Total
PRODUITS						
Cotisations des membres	1 850 749 \$	- \$	- \$	- \$	1 850 749 \$	1 784 308 \$
Partenaires financiers	447 018	-	-	-	447 018	447 535
Contributions du fonds de développement	200 000	-	268 735	-	468 735	275 483
Assemblée générale	27 860	-	-	-	27 860	26 094
Activités régionales	317 487	-	-	-	317 487	318 633
Activités provinciales	22 092	-	-	-	22 092	15 890
Revenus publicitaires	48 307	-	-	-	48 307	42 920
Intérêts	35 146	-	-	-	35 146	35 075
	<u>2 948 659</u>	<u>-</u>	<u>268 735</u>	<u>-</u>	<u>3 217 394</u>	<u>2 945 938</u>
CHARGES						
Salaires et charges sociales	1 075 494	-	64 608	-	1 140 102	1 149 558
Activités régionales	617 372	-	-	-	617 372	651 705
Assemblée générale	176 165	-	-	-	176 165	223 522
Promotion	62 102	-	-	-	62 102	163 472
Programmes	63 540	-	-	-	63 540	68 806
Comités	104 135	-	-	-	104 135	88 557
Télécommunications	29 871	-	-	-	29 871	42 394
Journal "Reflets"	322 918	-	-	-	322 918	320 509
Service à la clientèle	47 040	-	-	-	47 040	33 291
Frais de fonctionnement	261 632	10 032	204 127	-	475 791	477 931
Loyer	135 895	-	-	-	135 895	133 829
Amortissement des immobilisations	-	-	-	32 766	32 766	30 231
	<u>2 896 164</u>	<u>10 032</u>	<u>268 735</u>	<u>32 766</u>	<u>3 207 697</u>	<u>3 383 805</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES						
	<u>52 495 \$</u>	<u>(10 032) \$</u>	<u>- \$</u>	<u>(32 766) \$</u>	<u>9 697 \$</u>	<u>(437 867) \$</u>

BILAN
AU 31 MARS

					<u>2025</u>	<u>2024</u>
	<u>Fonds d'exploit- ation</u>	<u>Fonds d'aide en défense des droits</u>	<u>Fonds de développe- ment</u>	<u>Fonds d'immobi- lisations</u>	<u>Total</u>	<u>Total</u>
ACTIF						
ACTIF À COURT TERME						
Encaisse	1 155 272 \$	-	3 265 590 \$	-	4 420 862 \$	4 776 661 \$
Placements à court terme (note 3)	301 246	150 000	-	-	451 246	437 723
Débiteurs	90 326	-	-	-	90 326	84 431
Créances interfonds (note 4)	(83 754)	-	83 754	-	-	-
Intérêts à recevoir	4 873	-	-	-	4 873	4 962
Frais payés d'avance	79 900	-	-	-	79 900	38 709
	<u>1 547 863</u>	<u>150 000</u>	<u>3 349 344</u>	<u>-</u>	<u>5 047 207</u>	<u>5 342 486</u>
IMMOBILISATIONS (note 5)	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>82 756</u>	<u>82 756</u>	<u>108 488</u>
	<u><u>1 547 863</u></u> \$	<u><u>150 000</u></u> \$	<u><u>3 349 344</u></u> \$	<u><u>82 756</u></u> \$	<u><u>5 129 963</u></u> \$	<u><u>5 450 974</u></u> \$
PASSIF						
PASSIF À COURT TERME						
Créditeurs (note 6)	342 232 \$	-	-	-	342 232 \$	270 920 \$
Produits reportés (note 7)	703 730	-	3 349 344	-	4 053 074	4 455 094
	<u>1 045 962</u>	<u>-</u>	<u>3 349 344</u>	<u>-</u>	<u>4 395 306</u>	<u>4 726 014</u>
SOLDES DE FONDS	<u><u>501 901</u></u>	<u><u>150 000</u></u>	<u><u>-</u></u>	<u><u>82 756</u></u>	<u><u>734 657</u></u>	<u><u>724 960</u></u>
	<u><u>1 547 863</u></u> \$	<u><u>150 000</u></u> \$	<u><u>3 349 344</u></u> \$	<u><u>82 756</u></u> \$	<u><u>5 129 963</u></u> \$	<u><u>5 450 974</u></u> \$

ENGAGEMENTS (note 8)

AU NOM DU CONSEIL,

_____, administrateur

_____, administrateur